



# CONTRAT DE MANDATURE

État des lieux et propositions de la Fédération Française des Télécoms

Depuis 10 ans, aucun secteur n'a autant investi que les télécoms. Pour accompagner la révolution numérique, les opérateurs ont investi plus de 70 milliards d'euros dans les infrastructures. Dans un contexte hyperconcurrentiel, ils ont accéléré le déploiement des réseaux, fixes et mobiles, haut débit, puis très haut débit.

Les opérateurs ont atteint les objectifs fixés par les pouvoirs publics pour permettre à la France de disposer de services numériques parmi les plus performants au monde : l'attractivité des territoires a ainsi été renforcée et la compétitivité de notre économie s'est accrue.

Les opérateurs ont conscience des progrès qui restent à réaliser. Ils s'emploient, mois après mois, à réduire toutes les fractures numériques : inclusion des Français les plus fragiles dans les usages numériques, résorption des zones blanches...

**C'est pourquoi la Fédération Française des Télécoms et ses membres portent un « Contrat de mandature », pour faciliter les déploiements, assurer une équité entre tous les acteurs du numérique et favoriser l'innovation et la confiance numérique.**



# FACILITER LES DÉPLOIEMENTS

Les opérateurs s'engagent à déployer des réseaux performants sur l'ensemble du territoire. Pour cela, ils ont besoin d'un cadre législatif et réglementaire à la fois prévisible et incitatif.



## ETAT DES LIEUX

La stabilité du cadre législatif est un facteur clé pour encourager l'investissement.

Le risque de voir les obligations des licences modifiées avant leur terme n'est pas sécurisant.

La fracture numérique recule grâce aux programmes volontaires des opérateurs de résorption des zones blanches.

L'IFER mobile est un impôt proportionnel au nombre d'antennes déployées. Il pénalise l'investissement et freine l'aménagement du territoire.

La 5G et l'internet des objets vont exiger un renouvellement et une densification des infrastructures.



## NOS PROPOSITIONS

Stabiliser le cadre législatif applicable aux télécoms pour qu'il s'articule avec les cycles d'investissement de long terme des opérateurs.

Sanctuariser les licences en s'interdisant de les modifier avant la fin du terme et ne pas procéder au renouvellement des licences avant leur échéance.

Veiller à l'équilibre entre obligations de couverture et le coût des licences.

Défalquer les investissements des opérateurs déjà réalisés au-delà des obligations des licences (notamment ceux en zones blanches) des prochaines licences ou des redevances.

Plafonner le montant de l'IFER mobile sur le quinquennat et engager une réflexion pour moderniser la fiscalité des entreprises de réseau.

Maintenir le cadre de concertation fixé par la loi Abeille, mais faire évoluer ses modalités d'application en fonction des technologies.

Assouplir les contraintes administratives applicables aux antennes pour accélérer les déploiements.

# ASSURER UNE ÉQUITÉ ENTRE TOUS LES ACTEURS DU NUMÉRIQUE

Le cadre fiscal et réglementaire qui s'applique aux opérateurs est rigide, complexe et inéquitable ; il doit évoluer pour permettre aux opérateurs de remplir leur mission : innover et déployer des réseaux de pointe.



## ETAT DES LIEUX

La réglementation des télécoms est, pour l'essentiel, issue des textes européens.

Des services identiques sont régulés de manière différente selon qu'ils sont proposés par les opérateurs ou les géants du net.

La fiscalité qui pèse sur ces derniers est dérisoire, car ils bénéficient des failles du cadre européen.

Les opérateurs télécoms sont des acteurs essentiels du financement de la culture.

En 2016, les opérateurs ont acquitté plus d'un demi-milliard d'euros de prélèvements pour le secteur culturel, soit 1/3 de la fiscalité spécifique du secteur.

Les opérateurs télécoms financent une part importante de France Télévisions, par la TOCE, et abondent pour 1/3 le compte de soutien du CNC (via la TST-D) dont les ressources ont augmenté ainsi de plus de deux cents millions d'euros/an.

D'autres acteurs du numérique, qui proposent des services similaires aux opérateurs, ne sont pas soumis à l'ensemble de ces prélèvements.

Les règles nationales s'inscrivent dans la dynamique européenne.



## NOS PROPOSITIONS

Ne pas anticiper la transposition des textes européens, ni les « surtransposer ». Soutenir activement l'ensemble des parties prenantes, y compris de la société civile, pour influencer sur la législation européenne.

Etablir un principe au niveau français et européen : à service égal, régulation égale et fiscalité égale.

Rendre tous les acteurs du numérique égaux devant l'impôt en France.

Localiser en France et soumettre à l'impôt le chiffre d'affaires réalisé en France par des acteurs du numérique.

Les opérateurs réaffirment leur engagement au soutien de la culture.

Simplifier la fiscalité sectorielle des opérateurs.

Supprimer la TOCE au profit d'une réflexion globale sur le financement de l'audiovisuel public et renforcer le pilotage financier du compte de soutien de l'audiovisuel et du cinéma notamment en plafonnant la TST-D.

Egaliser la contribution de tous les acteurs du numérique, en assurer l'équité, et profiter de la révision de la directive SMA pour parvenir à un « level playing field ».

Relancer les processus de validation européenne des nouveaux dispositifs de soutien à la création.

# FAVORISER L'INNOVATION ET LA CONFIANCE NUMÉRIQUE

Les opérateurs télécoms s'engagent à doter le pays d'infrastructures sûres et modernes. Le cadre réglementaire ne doit pas entraver l'innovation tout en garantissant les meilleurs standards de sécurité, à un moment crucial pour le pays : développement de la fibre optique, IoT, 5G, nouveaux usages.



## ETAT DES LIEUX

La 5G va révolutionner les usages numériques mais, pour cela, les opérateurs doivent accéder à de nouvelles bandes de fréquences.

Les opérateurs sont les garants des standards élevés de la sécurité de leurs réseaux (intégrité des infrastructures et des données) et coopèrent avec les pouvoirs publics (blocage de sites internet, chiffrement des messageries électroniques...).

Le cadre applicable à la distribution de contenus audiovisuels devient de plus en plus complexe et inéquitable face à la concurrence des OTT.

Les FAI distributeurs de services audiovisuels promeuvent les services des éditeurs et démocratisent les usages. La France est le 1er pays de services à la demande.

L'Internet des objets (IoT) est un enjeu pour le pays (santé, automobile, domotique...).

Les opérateurs se sont engagés à mettre en œuvre un droit à la connexion des personnes défavorisées et à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, à développer des actions pédagogiques et d'éducation pour les publics sensibles.



## NOS PROPOSITIONS

Libérer les bandes de fréquences identifiées au niveau européen pour que la France puisse bénéficier de l'effet de levier permis par la 5G.

Appliquer les mêmes obligations et garanties à l'ensemble des acteurs, opérateurs et OTT, à services équivalents.

Maintenir au niveau européen et national les principes de responsabilité limitée des intermédiaires techniques et d'absence d'obligation générale de surveillance.

Maintenir le cadre actuel sur le blocage des sites à caractère pédopornographique ou faisant l'apologie du terrorisme.

Soutenir les initiatives garantissant l'identité numérique des utilisateurs de services en ligne, telles que France connect.

Adapter la régulation audiovisuelle à l'ère numérique en assouplissant les règles applicables à la distribution des chaînes.

Accorder un droit à l'expérimentation et à l'innovation pour les distributeurs de TV dans un cadre fixé par le CSA.

Maintenir libre, c'est-à-dire sans licence, l'utilisation d'une partie du spectre, pour faciliter le développement de l'IoT. En l'encadrant de manière équitable et en garantissant la sécurité des utilisateurs et de l'ensemble des réseaux.

Laisser toute sa place à l'innovation des nouveaux outils et à la mutualisation économique entre tous les acteurs concernés. Favoriser la co-régulation pour développer de nouveaux outils avec notamment la société civile.